

Image not found or type unknown



Plainte pour violences volontaire en reunion avec itt de 2 jours

Par **ANGELINA63**, le **16/09/2010** à **18:06**

Bonjour,

j ai ete victime de violences volontaires en reunion avec mon fils et j ai depose plainte mais je viens d 'apprendre que la plainte avait fait l'objet d' un classement sans suite il y a plusieurs mois. Je voudrais savoir ce que je peux faire pour contester cette decision du procureur. Je vous remercie par avance en esperant une réponse de votre part.

Par **mimi493**, le **16/09/2010** à **21:03**

Il faut se porter plainte avecpartie civile devant le doyen des juges d'instruction.
Vous devez dans votre plainte décrire les faits précisément (soyez concis, pas des tartines).
Le juge fixera en premier lieu, le montant de la consignation que vous devrez verser par avance